



QUEBEC FEDERATION OF HOME AND SCHOOL ASSOCIATIONS INC.
LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES ASSOCIATIONS FOYERS-ÉCOLES INC.

3285 Cavendish Blvd., Suite 560, Montreal, Quebec H4B 2L9
Tel: (514) 481-5619 Fax: (514) 481-5610 www.qfhsa.org e-mail: info@qfhsa.org

Montréal, le 19 septembre 2016

Monsieur Sébastien Proulx
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et
Ministre de la Famille
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
Aile René-Lévesque, bloc 4, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 6C8

CCE - 011M
C.P. – P.L. 105
Instruction
publique
TEXTE FRANÇAIS

La Fédération québécoise des associations foyers-écoles (FQAFE) apprécie cette occasion de partager ses opinions avec M. Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et avec la Commission de la culture et de l'éducation en réponse au projet de loi 105 : *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique*.

La Fédération québécoise des associations foyers-écoles (FQAFE) fort apprécié avoir eu l'occasion de présenter un mémoire sur le projet de loi 86 au ministre et à la Commission de la culture et de l'éducation en mars dernier. Nous avons hâte à un échange d'opinions sur le projet de loi 105 et nous avons été déçus que la FQAFE n'ait pas été invitée à faire une présentation lors des audiences en septembre.

Cependant, nous avons soigneusement examiné le projet de loi 105 et nous aimerions profiter de cette occasion pour partager avec vous notre opinion relativement à ses recommandations.

Premièrement, nous applaudissons le gouvernement d'avoir pris en considération un grand nombre des préoccupations exprimées durant les consultations sur le projet de loi 86, y compris plusieurs de nos seize recommandations, et de les avoir incorporées dans le projet de loi 105. Parmi nos recommandations présentées en mars, nous avons demandé que le gouvernement du Québec retire le projet de loi 86, modifie le nombre de parents commissaires, leur donne le droit de vote et maintienne la Loi sur les élections scolaires. Nous sommes ravis de voir que le gouvernement a jugé bon de répondre à toutes ces demandes. Nous avons demandé que le poste de directeur général d'une commission scolaire demeure d'office et qu'il se rapporte au conseil d'administration de la commission scolaire, et non au ministre de l'Éducation. Nous avons également demandé que le gouvernement maintienne la politique du suffrage universel pour l'élection de commissaires scolaires et nous sommes particulièrement satisfaits de voir que le gouvernement du Québec reconnaît le système scolaire anglophone du Québec comme un excellent modèle pour améliorer la persévérance scolaire et les taux de réussite.

Dernièrement, nous sommes d'accord avec la décision maintenant le mandat actuel de quatre (4) ans pour les commissaires scolaires.

Il reste cependant plusieurs recommandations que nous espérons que le ministre aborde plus en profondeur :

1. Améliorer le système d'élections scolaires en introduisant le vote électronique, mandater le *Directeur général des élections du Québec (DGEQ)* pour administrer les élections et explorer des idées pour inciter les électeurs à exercer leur droit par l'entremise de crédits d'impôt ou de déductions fiscales. L'intérêt envers les élections scolaires a grandement diminué au cours des années pour diverses raisons. Les fonds pour tenir des élections scolaires doivent être tirés des budgets de fonctionnement général et cela rend difficiles la promotion et la tenue d'élections. Les élections devraient être dirigées par le *Directeur général des élections du Québec (DGEQ)* et non par les commissions scolaires. La technologie d'aujourd'hui rendrait la tenue d'élections *par voie électronique* tout à fait possible et augmenterait grandement la participation, tout en réduisant les coûts, comme des modèles dans d'autres provinces l'ont prouvé. L'offre d'incitatifs ou de crédits pour voter augmenterait aussi la participation.
2. Créer des élèves commissaires et mandater qu'ils aient le droit de vote. Nous sommes ravis de voir que les parents-commissaires ont été mandatés et qu'on leur ait octroyé le privilège de voter, mais nous désirions également voir des élèves commissaires mandatés dans toutes les commissions scolaires. *La FQAFE est engagée à promouvoir l'implication des parents, des élèves, des enseignants et de la communauté en général pour l'avancement de l'apprentissage.* Nous désirons voir les commissions scolaires partager le même mandat.
3. Aider les commissions scolaires actuelles en instituant une formation standard, *obligatoire pour tous les commissaires par la loi*, relativement à leurs rôles et à leurs responsabilités. Les commissaires proviennent de plusieurs secteurs de la société et possèdent diverses compétences. Il serait souhaitable que tous les commissaires du Québec reçoivent la même formation standard au début de leur mandat relativement aux fonctions et aux responsabilités de leurs postes.
4. Décentraliser les bureaux des commissaires dans les écoles locales, particulièrement dans les régions où de vastes territoires géographiques relèvent de la compétence d'une seule commission scolaire, comme les commissions scolaires Eastern Shores, Central Québec, Sir Wilfrid Laurier et Western Québec. Grâce à la technologie de la vidéoconférence, les

commissaires pourraient participer à distance à des comités et à des réunions, réduisant ainsi le temps de déplacement et les coûts inhérents à ces fonctions.

5. Tenir compte de la nature culturelle et linguistique de nos communautés et répondre à nos demandes répétées de reconnaître nos besoins uniques pour préserver le nombre, la nature et le caractère des communautés anglophones du Québec. Nous croyons qu'il y a encore beaucoup de travail à réaliser pour assurer la vitalité de nos communautés anglophones uniques.
6. Modifier le règlement de radiation des élèves anglophones diplômés et leurs familles des listes électorales anglophones pour les placer automatiquement sur les listes électorales francophones afin de préserver le droit constitutionnel de tous les membres de la communauté anglophone de voter pour des représentants dans leurs commissions scolaires anglophones. Malgré des appels répétés pour réformer ce règlement, les communautés anglophones continuent d'être sous-représentées sur leurs listes électorales, car leurs noms sont constamment transférés aux listes électorales francophones.

En plus de ces recommandations que nous avons proposées en mars à la Commission de la culture et de l'éducation, **nous aimerions aborder les amendements actuels à la Section 143 et à la Section 193 de la Loi sur l'instruction publique, comme proposé dans le projet de loi 105.**

Concernant les commissaires cooptés (Section 143), nous sommes d'avis que les commissions scolaires ne devraient pas être requises de nommer un commissaire coopté du secteur de la santé et du sport spécifiquement. Le choix d'un secteur d'où provient un commissaire coopté devrait être à la discrétion du conseil des commissaires et devrait refléter les besoins uniques de sa commission scolaire. De plus, le processus de sélection d'un commissaire coopté devrait être déterminé par le conseil des commissaires et non par un règlement du ministère.

Concernant la création de Comités d'allocation des ressources (Section 193), nous sommes d'avis que le système actuel de conseils de commissaires consultant les divers départements des commissions scolaires et déterminant l'allocation des ressources est préférable à la proposition du ministre d'avoir un Comité d'allocation des ressources composée majoritairement de directeurs d'école et de personnes responsables des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves ayant des inadaptations sociales ou des troubles ou des difficultés d'apprentissage. Même si ces directeurs d'école provenaient des écoles primaires et secondaires, de l'éducation aux adultes et des centres de formation professionnelle, ces directeurs intérimaires auraient déjà

une énorme tâche administrative et devraient sacrifier du temps pédagogique pour effectuer leurs fonctions au sein d'un comité d'allocation des ressources. De plus, aussi compétents qu'ils puissent être individuellement à propos des besoins de leur propre école, ils peuvent avoir une connaissance insuffisante du système dans son ensemble. Nous craignons que les gens choisis soient continuellement soumis à des pressions par diverses personnes demandant du financement supplémentaire pour leurs départements ou leurs écoles. Élus par un collège de leurs pairs, et non au suffrage universel, ils n'auraient pas le même mandat légitime que celui du conseil des commissaires actuels.

Nous espérons sincèrement que le ministre prendra en considération nos demandes et incorporera ces idées, ainsi que celles de nos collègues lors des audiences du 21 et 22 septembre, dans la version finale du projet de loi 105.

Respectueusement soumis,



Brian Rock,
Président, Fédération québécoise des associations foyers-écoles

La Fédération québécoise des associations foyers-écoles (FQAFE) a été officiellement inaugurée en mai 1944 et a été constituée en corporation par lettres patentes en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec en 1959.

La FQAFE est un organisme bénévole, indépendant et à but non lucratif qui a comme objectif d'améliorer l'éducation et le bien-être général des enfants et des jeunes. La FQAFE encourage activement la participation des parents, des élèves, des éducateurs et de la communauté en général à l'avancement de l'apprentissage, tout en agissant en tant que voix pour les parents. Nous sommes une fédération d'associations foyers-écoles motivées par un objectif : offrir une expérience éducative bienveillante et enrichissante pour les élèves. Les plus de quatre mille (4 000) membres des associations foyers-écoles proviennent de tous les secteurs de la société : des parents qui travaillent, des parents au foyer, des grands-parents, des professionnels de l'éducation et des citoyens ordinaires qui désirent maintenir un niveau élevé d'éducation dans la province.





QUEBEC FEDERATION OF HOME AND SCHOOL ASSOCIATIONS INC.
LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES ASSOCIATIONS FOYERS-ÉCOLES INC.

3285 Cavendish Blvd., Suite 560, Montreal, Quebec H4B 2L9
Tel: (514) 481-5619 Fax: (514) 481-5610 www.qfhsa.org e-mail: info@qfhsa.org

Montréal, le 9 septembre 2016

CCE - 011M
C.P. – P.L. 105
Instruction
publique
TEXTE ANGLAIS

Monsieur Sébastien Proulx
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et
Ministre de la Famille
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
Aile René-Lévesque, bloc 4, 3e étage
Québec (Québec) G1R 6C8

Cher Ministre,

The Quebec Federation of Home and School Associations (QFHSA) appreciates this opportunity to share their opinions with M. Sébastien Proulx, Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, and with La Commission de la culture et de l'éducation, as a response to *Bill 105: An Act to amend the Education Act*.

The Quebec Federation of Home and School Associations (QFHSA) enjoyed the opportunity to present a brief on Bill 86 to the Minister and the Committee on Culture and Education in March of this year. We were looking forward to an exchange of opinions on Bill 105 and were disappointed when QFHSA did not receive an invitation to present at the hearings in September.

However, we have given Bill 105 careful consideration and would like to take this opportunity to share with you our opinion regarding its recommendations.

Firstly, we applaud the government for taking into consideration so many of the concerns expressed during the consultations on Bill 86, including many of our own 16 recommendations, and incorporating many of them into Bill 105. Among our recommendations presented in March, we requested that the Government of Quebec withdraw Bill 86, modify the number of Parent Commissioners, give them the right to vote and maintain the Act Respecting School Elections. We were pleased that the Government has seen fit to do all of these. We requested that the position of the Director General on a school board remain *ex officio* and report to the school board council, not to the Ministry of Education. We also requested that the government maintain the policy of universal suffrage for the election of school board commissioners and we are particularly pleased to see that the Government of Quebec acknowledges the English school system of Quebec as an excellent model for improving student retention and success rates. And lastly, we agree with the decision maintaining the current term of four (4) years for school Board Commissioners.

However, there remain several recommendations that we wish the Minister had addressed more fully:

1. To improve the school board election system by introducing electronic voting, to mandate *le Directeur général des élections du Québec (DGEQ)* to run the elections and to explore ideas of enticing voters to exercise their franchise through tax credits or tax deductions. Interest in voting in school board elections has diminished greatly over the years for a variety of reasons. Funds for running school board elections currently must be drawn from general operational budgets and this makes it difficult to adequately promote and run elections. The elections should be run by *le Directeur général des élections du Québec (DGEQ)* and not by the school boards themselves. Today's technology would make running elections *electronically* very feasible and would greatly increase participation, while cutting costs, as successful models in other provinces have demonstrated. Offering incentives or credits for voting would also increase participation.
2. To create Student Commissioners and mandate that they have the right to vote. We were pleased to see that Parent Commissioners were mandated and were granted voting privilege, but we also desired to see Student Commissioners mandated in all school boards. *The QFHS is dedicated to promoting the involvement of parents, students, educators and the community at large in the advancement of learning.* We wish to see the school boards share that same mandate.
3. To assist current school boards by instituting standard training, *mandatory for all commissioners under the law*, concerning their roles and responsibilities. Commissioners are drawn from many sectors of society and come with a variety of skill sets. It would be desirable for all commissioners throughout Quebec to receive the same standard instruction in the duties and responsibilities of their position as they start their term of office.
4. To decentralize the offices of commissioners to local schools, particularly in regions where vast geographic territories are under the jurisdiction of a single board such as Eastern Shores, Central Quebec, Sir Wilfrid Laurier and Western Quebec School Boards. With video-conferencing technology, commissioners could participate in committee and council meetings remotely, thus reducing the travel time and costs inherent in these duties.
5. To take into account the cultural and linguistic nature of our communities and respond to our repeated requests for recognition of our unique needs in preserving the number, nature and character of the English-Speaking communities of Quebec. We believe there is still much work that needs to be done to secure the vitality of our unique English-speaking communities.
6. To amend the regulation de-listing graduated English students and their families from the English electoral lists and placing them automatically on the French electoral lists, in order to preserve the constitutional right of all members of the English-speaking community to vote for representatives on their English language school boards. Despite

repeated calls for reform to this regulation, the English Speaking communities continue to be underrepresented on their electoral lists, as their names are continually shifted to the French Voting lists.

In addition to these recommendations we proposed in March to the Committee on Culture and Education, **we would like to address the current amendments to Section 143 and Section 193 of the Education Act, as proposed in Bill 105.**

Regarding co-opted commissioners (Section 143), it is our opinion that school boards should not be required to appoint a co-opted commissioner from the health and sports sector specifically. The choice of sector from which a co-opted commissioner may be drawn should be at the discretion of the council of commissioners and should reflect the unique needs of their school board. In addition, the process for choosing a co-opted commissioner should be determined by the council of commissioners themselves and not by Ministry regulation.

Regarding the creation of Resource Allocation Committees (Section 193), it is our opinion that the current system of councils of commissioners consulting the various school board departments and determining resource allocation, is preferable to the Ministry's proposal of a Resource Allocation Committee made up of a majority of principals as well as individuals responsible for educational services to handicapped students and students with social maladjustments or learning disabilities/difficulties. Although these principals could be drawn from primary and secondary schools, adult education and vocational centers, these acting principals would already have an enormous administrative burden resting on them and would then be required to sacrifice additional pedagogical time to fulfill their duties on a Resource Allocation Committee. In addition, as knowledgeable as they may be individually about the needs of their own school, they may lack sufficient knowledge of the system as a whole. We fear that the selected would continually be lobbied and pursued by everyone, requesting extra funding for their departments or schools. Elected by a college of their peers, and not by universal suffrage, they would not have the same legitimate mandate as do the current council of commissioners.

We sincerely hope that the Minister will consider our requests and incorporate these ideas, along with those of our colleagues at the hearings on September 21-22, into the final version of Bill 105.

Respectfully submitted,



Brian Rock,
President, Quebec Federation of Home and School Associations



A Member of the Canadian Home and School Federation



**QUEBEC FEDERATION OF HOME AND SCHOOL ASSOCIATIONS INC.
LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES ASSOCIATIONS FOYERS-ÉCOLES INC.**

3285 Cavendish Blvd., Suite 560, Montreal, Quebec H4B 2L9
Tel: (514) 481-5619 Fax: (514) 481-5610 www.qfhsa.org e-mail: info@qfhsa.org

The Quebec Federation of Home and School Associations (QFHSA) was officially inaugurated in May 1944 and was incorporated by Letters Patent under the Quebec Companies Act in August 1959.

QFHSA is an independent, incorporated, not-for-profit volunteer organization dedicated to enhancing the education and general wellbeing of children and youth. QFHSA promotes the involvement of parents, students, educators and the community at large in the advancement of learning and acts as a voice for parents. We are a federation of local Home and School Associations driven by one objective: to provide a caring and enriched educational experience for students. The over four thousand (4,000) family members of Home and School Associations come from all sectors of society: working parents, stay-at-home parents, grandparents, educational professionals and other ordinary citizens with an interest in maintaining a high level of education in this province.

